

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1090 Décisions concernant les Ministères

n° 1090

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 octobre 1963

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1963

Date du numéro

30 septembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 1re classe Abdi Ali, mle 2261, de la 2 Compagnie de Milice à Tadjoura, est licencié pour «raison disciplinaire» pour compter du 1er septembre 1963. L'intéressé qui totalise au 1er septembre 1963 12 ans 11 mois 7 jours de services effectifs dans la Milice de la Côte Française des Somalis peut prétendre à un pécule d'un montant de vingt cinq mille huit cents francs Djibouti (25.800 francs Djibouti).